

Juin 2023 N° 123

# La Chasse

DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



Fédération Départementale des Chasseurs  
des Alpes de Haute-Provence

**AUCUN GIBIER,  
AUCUN TROPHÉE,  
NE VAUT UNE VIE HUMAINE.**

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL ET MOT DES ADMINISTRATEURS

P. 3

## INFOS DÉPARTEMENTALES

Assemblée générale de la Fédération des chasseurs	P. 4-5
Chasser accompagné	P. 6
Projet "Mon asso de chasse"	P. 6
Réseau grands carnivores loup-lynx	P. 7
La validation du permis de chasser 2023-2024	P. 8
Bientôt la fin d'une institution forcalquiéraine	P. 9
Du nouveau dans le 04 : "Arquebuse, revolver chasse" à Mirabeau	P. 9
Pose de réflecteurs à Salignac	P.10

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

GIC Durance-Buëch : passage de témoin	P. 12
L'AFACCC des Alpes du Sud	P. 13
Du côté des piégeurs : en attendant le nouvel arrêté des ESOD	P. 14
4 <sup>ème</sup> brevet de chasse de Montsalier	P. 15-16
1 <sup>er</sup> brevet de chasse dans le Jabron	P. 17
Hommage à Louis BOUVET	P. 17
L'association de chasse de Manosque est sur la toile	P. 18
L'association de chasse de La Robine organise un ball-trap	P. 18

## INFOS NATIONALES

Agriculteurs et chasseurs réunis à Paris	P. 18
Annulation de l'arrêté-cadre autorisant La glu	P. 19
Chasseur, tu comptes !	P. 20

## RÉGLEMENTATION

Biper et Hawk	P. 20
SIA : compte à créer au plus tard le 31 décembre 2023	P. 21

## LA FAUNE SAUVAGE

Sangliers - Saison 2022-2023	P. 21
La peste porcine africaine	P. 22
Un comptage de moutons en Haute-Bléone et Haut-Verdon	P. 23
Comptages nocturnes	P. 23
Plan de chasse grand gibier - Saison 2022-2023 chevreuils et cerfs	P. 24

## TRIBUNE LIBRE

Lettre ouverte au président de la Fédération des chasseurs	P. 25
--	-------

## DU CÔTÉ DES LECTEURS

Un chasseur en campagne	P. 26
-------------------------	-------

## L'APRÈS-CHASSE GOURMAND

Tartines de sanglier	P. 27
----------------------	-------

### A l'attention de nos abonnés :

Nos abonnés sont priés de nous signaler tout changement d'adresse en retournant l'étiquette d'expédition de la revue rectifiée avec leur nouvelle adresse pour mise à jour de notre fichier.

- Est jeté à ce numéro un encart au tarif "Presse plus"

### Vous avez un avis exprimer, une photo ou un article à faire partager, une question à poser ?

Envoyez vos courriers à « La chasse dans les Alpes de Haute Provence » - 2000 route de Digne CS 99027 - 04995 CHAMPTERCIER (avant le 15 juillet pour le numéro de septembre).

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE  
NOUVEAU SITE INTERNET !



FDC04.COM

REJOIGNEZ-NOUS  
SUR FACEBOOK !



La chasse dans les Alpes de Haute-Provence  
Jun 2023  
Revue trimestrielle de la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
2000 route de Digne  
CS 99027 - 04995 CHAMPTERCIER  
Tél : 04.92.31.02.43 - Fax : 04.92.32.28.39  
Courriel : fdc04@chasseurdefrance.com  
Site internet : [www.fdc04.com](http://www.fdc04.com)



Président : André PESCE  
Directeur de la publication,  
Responsable de la rédaction :  
André PESCE  
Rédaction, secrétariat de rédaction :  
Isabelle FLORES  
Crédit photos :  
B. FALI, T. ALGHISI, D. GEST, S. MORELLO,  
L. PERCIVALLE, P. BENDERSKY/LA PROVENCE,  
J.-L. DELSARTE, G. MAUNIER, M. GAUTHIER,  
J.-L. BOREL, H. MARTINOD, J.-L. PAGLIA,  
C. GENIN,

Couverture : D. GEST

Impression :  
IMPRIMERIE DE HAUTE-PROVENCE  
Z.A. Les Iscles 04700 LA BRILLANNE

Dépôt légal : à parution  
Commission paritaire :  
n° 1124 G 82943-ISSN 1254-8979  
Prix du numéro : 1,25€  
Prix de l'abonnement :  
5€ les 4 numéros



# L'Édito,

par André Pesce, président de la Fédération départementale des chasseurs



*Nous voici à l'aube d'une nouvelle année cynégétique, bien que le tir d'été du chevreuil ait commencé, et que pour cette nouvelle saison la sécurité doit encore retenir toute notre attention et agir sur notre comportement qui, en la matière, doit être exemplaire et irréprochable, il en va de la sécurité de tous et de notre image.*

*Le monde cynégétique a été sans cesse attaqué par les écologistes pour l'interdiction de la chasse le dimanche. Celle-ci n'a pas été retenue mais cela n'est que partie remise. C'est pour cela qu'il faut sans cesse être vigilant et attentif.*

*Une deuxième loi portée par un député RN, sur le bien-être animal pouvait avoir de lourdes conséquences sur le monde de la chasse par le biais de nos chiens. Loi finalement abandonnée suite à différentes interventions. Voilà résumé en quelques mots ce qui nous attend inlassablement : un combat pour notre mode de vie, notre tradition qui, pour moi, n'est pas un sport ni un loisir en soi, même si l'on peut en convenir, mais une vraie culture, un sens, une appartenance, un mode de vie mélangeant le respect, la tradition et la mémoire de notre identité rurale. Profitant de ces quelques lignes, il serait important que nos parlementaires se battent pour que le Conseil constitutionnel reconnaisse la chasse comme une culture et une tradition, dans la ruralité. Avec anticipation : bonne ouverture à toutes et à tous et soyez prudents, pour vous et pour les autres.*

*Vive la ruralité et vive la chasse.*

## Le mot des administrateurs



*Le bénévolat, même s'il demeure souvent partiel, est essentiel au fonctionnement des associations de chasse et à l'aménagement des territoires.*

*Au plan national, le travail effectué représente 90.000.000 heures de bénévolat mis au service de la nature par l'ensemble des chasseurs mais aussi par les utilisateurs de la nature qui bénéficient de ce travail.*

*Je profite de ces quelques lignes pour remercier toutes ces personnes qui donnent de leur temps, parfois même de leur argent, et qui sont si souvent critiquées.*

*Merci de mettre autant d'ardeur au service de votre passion au moment où nous sommes montrés du doigt ; persévérons dans notre investissement au quotidien pour perpétuer nos traditions dont nous sommes si fiers.*

Serge MORELLO



*Je vais vous présenter une des sociétés doyennes du secteur 5 à savoir la société de chasse "la Diane" de Château-Arnoux. Cette dernière fut créée le 15 septembre 1911 et fêtera ces 112 ans cette année. Elle fut créée sous l'initiative de Monsieur BERATO, qui fut le premier président. Par la suite, un événement important vit le jour avec la création, sous l'impulsion de M. BORDAS et M. PESCE, du GIC Durance-Buëch.*

*Depuis, 17 présidents ont pris le relais, accompagnés de leur conseil d'administration respectif. A cette occasion, je tiens à remercier tous les membres du bureau qui me suivent depuis maintenant 6 ans pour permettre de faire perdurer les traditions et de faire partager cette belle passion qu'est la chasse.*

*La société compte à ce jour environ 80 chasseurs, répartis sur les 1.000 hectares que compte le territoire. Chaque année, la société organise, pour la fête votive de la commune, le tir à la cible (organisé depuis plus de 60 ans), qui aura lieu cette année le 9 juillet 2023 au « deux ponts », ainsi que le ball-trap le samedi 24 juin 2023 au bassin d'eau. Le tout dans la convivialité et la bonne humeur.*

*L'ouverture 2023/2024 arrive à grands pas. les derniers préparatifs se font ressentir. Toutefois, n'oublions pas les règles et la sécurité pour l'avenir de notre belle passion.*

*Un dernier mot pour remercier les membres et le personnel de la Fédération de chasseurs des Alpes de Haute-Provence pour leur implication et leur investissement au quotidien.*

*La chasse pour toutes et tous.*

Maurin MAERO





## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS

Le samedi 22 avril s'est tenue l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence.



L'assemblée générale a aussi adopté une motion demandant la fixation d'un quota départemental de prélèvements annuel de 50 loups dans le prochain Plan national en cours d'élaboration, lequel a été remis aux parlementaires présents et à M<sup>me</sup> la sous-préfète.



Documents consultables à l'adresse suivante :

<https://www.fdc04.com/>

### L'assemblée générale a approuvé :

- Le compte-rendu de l'assemblée générale du 23 avril 2022 ;
- le nouveau règlement intérieur de la Fédération ;
- le rapport moral et d'activités ;
- le rapport financier, le bilan et les comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2022,
- l'affectation du résultat dans les comptes de réserve
- le quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021-2022
- le montant des cotisations et contributions pour la saison à venir :
  - o Adhérent chasseur :
    - validation annuelle : 154 €, 9 jours : 90 €, 3 jours : 57 €
  - o Adhérent territorial :
    - Adhésion : 1 à 1.000 ha : 80 €, 1.001 à 2.000 ha : 140 €, > 2.000 ha : 250 €.
    - Contribution indemnisation dégâts grand gibier fixe : 1-999 ha : 150 €, 1.000-3.999 ha : 300 €, > 4.000 ha : 500 €
    - Contribution à l'hectare : 0 €
  - o Enclos :
    - Adhésion : 1 à 1.000 ha : 80 €, 1.001 à 2.000 ha : 140 €, > 2.000 ha : 250 €.
  - o Plan de chasse :
    - cerf élaphe mâle ou indéterminé : 80 €, cerf élaphe femelle : 60 €, cerf élaphe jeune : 40 €, mouflon : 30 €, chevreuil, cerf sika, daim : 20 € ;
- le projet de budget 2023-2024
- les modifications à apporter au schéma départemental de gestion cynégétique
- les aides fédérales



**SUZUKI**

# Albert Auto

Mécanique - Carrosserie  
Ventes de véhicule

18 av. du Colonel Noël,  
04000 Digne-les-Bains  
[www.albertauto.fr](http://www.albertauto.fr)  
04.92.36.39.54  
06.71.19.12.16





## Ils ont été mis à l'honneur :

### Médaille de bronze :

- **Emilien BERNARD**, président de la société de chasse de Malijai.
- **Richard BURLE**, vice-président de la société de chasse de Dabisse,
- **Michel CHAIX**, administrateur de la société de chasse de Soleilhas de 1972 à 2022.
- **Gérard GILLI**, administrateur de la société de chasse de Dauphin.
- **Victor GUIPPONI**, administrateur de la société de chasse de Saint Jurs-Puimoisson.
- **Michel LOMBARD**, président de la société de chasse de Saint Jurs-Puimoisson,
- **Bernard MANENT**, administrateur de la société de chasse de Bras d'Asse, ancien président du GIC « Asse et plateaux ».
- **Gérard MAURIN**, membre de la société de chasse d'Allons.
- **Daniel PERSINI**, président de l'ACCA de Moriez.
- **Michel RULLAN**, ancien vice-président de la société de chasse de Digne-les-Bains « l'Alpine ».
- **Yverick SORELLO**, administrateur et ancien président de la société de chasse de Dabisse,
- **Patrick STAMMEGNA**, trésorier de la société de chasse de Brunet.



### Médaille d'argent :

- **Gérard BLANC**, administrateur de la société de chasse d'Entrevennes.
- **Guy DALL'OSTO**, lieutenant de louveterie et trésorier de la société de chasse de Digne-les-Bains dont il a été président.
- **Roger GOUNANT**, administrateur de la société de chasse de Manosque « la Diane ».
- **Gérard MAILLAN**, secrétaire de la société de chasse de Manosque « la Diane » et secrétaire du GIC « Durance-Buëch ».
- **Antoine POMA**, vice-président de la société de chasse de Manosque « la Diane ».
- **Gilles RAVERA**, vice-président de la société de chasse de Manosque « la Diane » et trésorier du GIC « Durance-Buëch ».

### Médaille d'or :

- **Jean-François BAYONNA**, ancien président de la société de chasse de Malijai.
- **Christian PESCE**, trésorier de la FDC 04, président de la société de chasse de Manosque et du GIC « Durance-Buëch ».
- **Denis ROUSSEAU**, trésorier de la société de chasse de Manosque « la Diane ».

**officecenter**  
INFORMATIQUE  
MAINTENANCE  
CLOUD COPIEUR  
FORMATION

Un besoin ? Obtenez un devis au 04 92 31 39 75

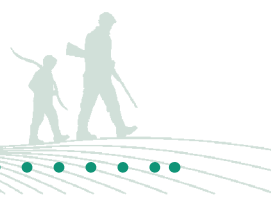
**Sebalyo Solar**

**L'installateur photovoltaïque  
solaire proche de vous**

SARL Sebalyo Solar  
Lieu dit Beauvezet - 04510 Mirabeau

TEL: 07 67 14 76 74  
MAIL: [contact@sebalyosolar.com](mailto:contact@sebalyosolar.com)





## CHASSER ACCOMPAGNÉ



Les personnes titulaires et porteuses d'une "Autorisation de chasser accompagné" peuvent chasser gratuitement, avec une arme pour deux, dès l'âge de 15 ans, en présence et sous la responsabilité civile d'un accompagnateur titulaire du permis de chasser depuis au moins cinq ans, n'ayant jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser, titulaire d'une attestation délivrée suite à une formation spécifique, et selon les caractéristiques de validation de l'accompagnateur (départementale, nationale, etc.) pour la saison en cours.

L'autorisation de chasser accompagné est délivrée par le président de la Fédération départementale des chasseurs pour un an, non renouvelable, après une formation pratique élémentaire (pouvant être suivie à partir de 14 ans ½). Pour la chasse à tir, la personne autorisée et l'accompagnateur ne peuvent disposer, sur le lieu de chasse, que d'une seule arme pour deux. L'unique arme utilisée peut être indifféremment un fusil, une carabine ou un arc. Dans le cadre de la chasse à l'arc, l'accompagnateur doit détenir, en plus des documents exigés en action de chasse, son "Attestation de formation à la chasse à l'arc". La chasse accompagnée peut aussi être pratiquée en matière de grande ou petite vénerie, ainsi qu'en matière de fauconnerie.

**Le chasseur accompagné peut avoir plusieurs accompagnateurs.**

Tous les accompagnateurs figurant sur la demande d'autorisation de chasser accompagné doivent avoir suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à cette responsabilité d'accompagnateur, être titulaire d'une attestation délivrée par la Fédération de chasseurs et avoir souscrit une assurance chasse qui couvre leur responsabilité civile pour cet accompagnement.

Pour s'inscrire : [www.fdc04.com](http://www.fdc04.com), onglet "Formations", rubrique "Chasse accompagnée"  
Vendredi 7 juillet et éventuellement lundi 21 août.

## PROJET « MON ASSO DE CHASSE »

Axel MARTIN, fondateur du site internet « Mon Asso de Chasse », a présenté en avril 2023 son dispositif à la Fédération des chasseurs. Il s'agit d'une initiative visant à apporter au public des informations sur les sociétés de chasse qui veulent adhérer au projet, avec une page internet qui leur est entièrement dédiée :

<https://monassodechasse.com>.

Il y a tout d'abord des informations générales, comme la superficie de la société, le nombre d'adhérents, les dispositifs en faveur de la biodiversité, et bien évidemment, le nom du président (avec ses coordonnées), du trésorier et du secrétaire.

Sur la page internet de la société en question se trouveront également les dates à retenir, comme par exemple celle de l'assemblée générale ou encore les dates de lâchers. Enfin, chaque visiteur du site pourra trouver le règlement intérieur de la société de chasse en question (gibiers chassés, typologie du terrain, jours de chasse autorisés...).

Le coût de la page internet, entièrement gérée par Axel MARTIN, est de 8,32 € par mois et par société.

Par ailleurs, « Mon Asso de Chasse », c'est aussi de la communication sur le terrain, avec des panneaux de 60x40 cm.

Le premier est un panneau que l'on pourrait appeler « de bienvenue ». Très

pédagogique, il présente les actions des chasseurs et leur implication pour une bonne gestion du territoire.

Le second panneau explique pourquoi les chasseurs réalisent des battues et quelles précautions sont prises en matière de sécurité. Il donne par ailleurs des conseils à destination des utilisateurs de la nature afin de cohabiter de manière bienveillante.

Le coût de ces deux panneaux, traités contre la chaleur et les intempéries, est de 18 € par panneau et par société.

Pour plus d'informations, contacter « Mon Asso de Chasse » :

- Tél. : 06.29.95.74.23,
- Mail : [monassodechasse@gmail.com](mailto:monassodechasse@gmail.com),
- Web : <https://monassodechasse.com/contact>.



Théo ALGHISI





## RÉSEAU GRANDS CARNIVORES LOUP-LYNX

Vous avez observé un lynx, un loup, ou des indices de leur présence.  
**Contactez UN des partenaires suivants**  
 Département des Alpes de Haute-Provence - 04

- Office Français de la Biodiversité : [sd04@ofb.gov.fr](mailto:sd04@ofb.gov.fr) 07 63 99 54 58
- Parc National du Mercantour : [ubaye@mercantour-parcnational.fr](mailto:ubaye@mercantour-parcnational.fr) 04 92 81 21 31
- Fédération Départementale des Chasseurs : [fd04@chasseurdefrance.com](mailto:fd04@chasseurdefrance.com) 04 92 31 02 43 / 06 62 47 19 82
- Direction Départementale des Territoires : [ddt-sea-pp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddt-sea-pp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)
- Parc Naturel Régional du Luberon : [julien.baudat-franceschi@parcduluberon.fr](mailto:julien.baudat-franceschi@parcduluberon.fr) 04 90 04 42 19 / 06 21 46 57 91
- Parc Naturel Régional du Verdon : [info@parcduverdon.fr](mailto:info@parcduverdon.fr) 04 92 74 68 00
- Office National des Forêts : [ag.alpes-de-haute-provence@onf.fr](mailto:ag.alpes-de-haute-provence@onf.fr) 04 92 31 28 66



Coordination départementale :

OFB, SD04 : [sd04@ofb.gov.fr](mailto:sd04@ofb.gov.fr)

Coordination régionale :

OFB, DIR paca Corse : [loup-lynx.paca@ofb.gov.fr](mailto:loup-lynx.paca@ofb.gov.fr)

web : <https://www.loupprovince.fr>



Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



**Promeneurs**  
**Agriculteurs**  
**Naturalistes**  
**Chasseurs**  
**Automobilistes**  
**Forestiers...**

Vous avez observé un **lynx**, un **loup**, ou des indices de leur présence  
**Contactez les correspondants du réseau**



Vos observations sont précieuses pour suivre l'évolution de la présence de ces espèces.

Les **correspondants du Réseau Grands Carnivores Loup - Lynx** ont suivi une formation pour identifier les indices de présence du loup et du lynx. Ils recueillent vos observations sur des formulaires adaptés et les transmettent au coordinateur départemental. Ils peuvent vous apporter également toutes informations sur ces espèces.

Le Réseau est aujourd'hui implanté dans toute la France, réparti principalement dans les Massifs alpin, jurassien, vosgien et pyrénéen.

Les données collectées sont analysées par l'**Office Français de la Biodiversité** et rapportées dans les bulletins d'information du réseau disponibles à l'adresse précisée à la fin du document.

Vous observez un loup, un lynx  
 Vous découvrez un indice de leur présence

**CONTACTEZ UN CORRESPONDANT DU RESEAU**

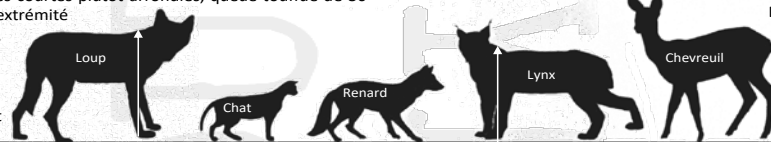
# Loup

Observations visuelles

# Lynx

hauteur au garrot 60 à 80 cm,  
 allure haut sur patte  
 pelage gris à roux, zones sombres sur le dos, flancs et dessous plus clairs, joues blanches  
 poids 20 à 40 Kg  
 Tête large, oreilles courtes plutôt arrondies, queue touffue de 30 à 45cm noire à l'extrémité  
 Des confusions sont régulièrement enregistrées entre le loup et certaines races de chien.

hauteur au garrot 50 à 70cm  
 allure haut sur patte, pattes larges  
 pelage roux en été, plus sombre en hiver, plus ou moins tacheté de poils  
 poids 17 à 30 Kg  
 Queue courte (25cm) avec manchon noir, Pinceaux de poils sur les oreilles



Des confusions sont régulièrement enregistrées entre le lynx et les chats domestiques ou forestiers.

Empreintes et pistes

forme ovale L : 8 à 12cm;  
 l : 7 à 11cm, symétrique

Empreinte difficile à distinguer du chien

Alignement de la piste sur au moins 100m

Piste type « chien », non alignée



forme ronde 7 à 9cm de diamètre, asymétrique

Semblable aux empreintes de chats, mais 3x plus grosses

Souvent confondues avec les empreintes de chien



Cadavres et restes de proies

Le lynx et le loup sont des **espèces protégées**. Leurs dépouilles ne peuvent être manipulées que par des personnes habilitées. Le cadavre sera acheminé vers le Laboratoire vétérinaire départemental où il sera autopsié.

**Proies potentielles** : Ongulés sauvages et domestiques. Lors de la découverte de restes de proies diagnostic précis ne peut être réalisé que par un correspondant du réseau (traces de morsures, consommation, etc.).

**Attention, d'autres indices peuvent être présents sur le lieu de l'observation!**  
 (empreintes, excréments, poils, etc.)





## LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2023-2024



### ↳ Les validations

**La validation annuelle départementale Alpes de Haute-Provence** permet de chasser dans le département des Alpes de Haute-Provence ainsi que sur les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contigüe située dans les départements limitrophes de ce département.

**La validation annuelle nationale** permet de chasser sur l'ensemble du territoire national.

**La validation temporaire** : nationale ou départementale, elle permet de chasser soit pendant 9 jours consécutifs, soit pendant 3 jours consécutifs. Pas de cumul possible des deux modalités de validation de 9 jours ou 3 jours au sein du même département.

**Les compléments de validation** : à tout moment au cours de la saison de chasse, il est possible d'étendre sa validation pour pouvoir augmenter la durée ou bien le périmètre de celle-ci.

### ↳ Les tarifs

- Validation départementale : 154 €
- Validation nationale : 211,98 € + 5 € (frais de dossier)
- Validation "nouveau chasseur" : 64,57 € (dans l'année qui suit l'obtention du permis de chasser)
- Validations temporaires :
  - \* 9 jours consécutifs (90 € pour le 04) : une seule validation pour un même département,
  - \* 3 jours consécutifs (57 € pour le 04) : possibilité de renouveler deux fois par département.

### ↳ Les modalités

**Par courrier** - Retourner sans tarder la demande de validation qui a été adressée par la Fédération, sans omettre de la vérifier, la compléter, la signer et d'y joindre le règlement. La validation, envoyée par courrier, sera aussi disponible sur l'accès "Validation du permis de chasser" du site internet fédéral.

**Par internet** – via le site internet : [www.fdc04.com](http://www.fdc04.com), à l'exception des nouveaux chasseurs et des mineurs qui peuvent néanmoins télécharger un bon de commande vierge. Paiement sécurisé et impression possible à l'issue de

la transaction. Un exemplaire de la validation sera envoyé si le chasseur a coché "Je ne peux pas imprimer mon titre annuel".

### ↳ L'assurance obligatoire

Le chasseur doit avoir souscrit auprès d'une entreprise admise à pratiquer en France l'assurance des risques liés à l'exercice de la chasse une assurance qui garantisse sa responsabilité civile pour une somme illimitée et sans qu'aucune déchéance soit opposable aux victimes ou à leurs ayants droit, en raison des accidents corporels occasionnés par tout acte de chasse ou tout acte de destruction d'animaux d'espèces non domestiques. L'assurance doit aussi couvrir, dans les mêmes conditions, la responsabilité civile encourue par le chasseur du fait de ses chiens.

La Fédération des chasseurs 04 propose aux chasseurs de souscrire une assurance en responsabilité civile en même temps que leur validation, au tarif de 21 €. Pour les chasseurs souhaitant souscrire une assurance complémentaire, des options sont prévues au contrat en contactant directement TERRASSUR courtage au 03.81.25.01.10.

**Il est conseillé de souscrire une assurance la plus complète possible.**

### ↳ Le carnet de prélèvement bécasse

Pour l'obtenir, il faut cocher la case correspondante sur la demande de validation du permis de chasser. Si l'on coche la case « ChassAdapt », le carnet de prélèvement (papier) ne sera pas transmis.

A noter que le carnet de prélèvement bécasse devra être retourné à la Fédération départementale des chasseurs avant le 31 mars 2024 faute de quoi il ne sera pas possible d'en obtenir un la saison suivante.

### Le CPU petit gibier

Le carnet de prélèvement universel petit gibier n'existera plus.

**Contact : 04.92.31.94.52**  
**ou [fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com).**



03 81 25 01 10  
[tarrassur@tarrassur.fr](mailto:tarrassur@tarrassur.fr)  
TERRASSUR COURTAGE - BP 13 - 25800 VALDAHON

**SPÉCIALISTE ET N° 1 DE L'ASSURANCE CHASSE EN FRANCE**

En partenariat avec votre Fédération, nous vous proposons le contrat d'assurance **Responsabilité Civile individuelle du Chasseur** dans le cadre du Guichet Unique (assurance obligatoire conforme à l'article L.423-16 du Code de l'environnement).

Complétez cette assurance avec les garanties optionnelles :

- Accidents Corporels du chasseur,
- Dommages subis par les chiens.

Nous mettons également à votre disposition une assurance pour votre Abri / Cabane / Relais de chasse.

Rendez-vous sur [www.tarrassur.com](http://www.tarrassur.com)

N° ORIAS 20003176 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)







## BIENTÔT LA FIN D'UNE INSTITUTION FORCALQUIÉRAINE



Cela aura duré plus d'un siècle. Il est peu de commerces comme celui de François JEAN, armurier à Forcalquier, qui se transmettent de générations en générations. Depuis près de 40 ans, sur la place Marfial Sicard, au cœur de la cité comtale, cet artisan-commerçant accueille chasseurs, pêcheurs ou simples passionnés de la nature dans son atelier. Le 29 février 2024, l'armurerie JEAN fermera ses portes, laissant à son dernier héritier le loisir de profiter de son épouse, de ses enfants et de ses petits-enfants.

On ne sentira plus la douce odeur du bois ou de l'huile de lin, ni le fumet ferreux du métal des canons, ou encore le musc du cuir. Finis aussi les tirs d'essai, dont les Forcalquiérens étaient devenus coutumiers, dans le champ derrière le magasin.

Cependant, au-delà des fusils, cartouches, cannes à pêche, vêtements et autres articles et accessoires qui décorent les étagères de la boutique, c'est sans doute l'art et son maître qui manqueront aux habitués. Cheveux et bouc gris, lunettes sur le bout du nez, mains calleuses et noircies par le travail, habillé de son tablier de cuir, à 62 ans, François est de ces artisans à la gouaille bas-alpine aussi sympathique que franche et directe. Un caractère bien trempé et brut pour un personnage attachant et dévoué au bien faire.

Fondé par Joseph REYBAUD, l'arrière-grand-père de François, à la fin du XIXe siècle, l'armurerie de Forcalquier est une institution. Elle a d'abord été reprise par André JEAN, le père, à la fin des années 50. Malheureusement, à la suite d'un accident mortel, en 1974, c'est Maryse, l'épouse d'André qui reprend l'activité, notamment à Manosque, où elle maintiendra le commerce jusqu'au début des années 90, en parallèle avec Forcalquier. Entre-temps, François, élevé au cœur de l'atelier de son père, puis dans les travées de la boutique de sa mère, avait devant lui une voie toute tracée.

Il a fait ses armes au sein de l'école d'armurerie de Saint-Étienne (42), d'où il est sorti aguerri avant de s'installer à Forcalquier en juillet 1984. Le succès rencontré auprès de ses clients depuis 4 décennies a montré qu'il était dépositaire d'un savoir-faire rare et qualitatif. Bien évidemment, il n'est pas exclu que le commerce soit repris, mais François n'est pas naïf, son métier est en voie d'extinction.

Ainsi, il faudra trouver de nouveaux lieux pour entendre les récits de chasse ou les simples histoires de balades. Car ici, c'est encore, pour quelques mois, un lieu d'échange, un relai d'information sur la santé de l'environnement de nos territoires et de notre nature locale.

Quant à la suite pour François, elle ne sera jamais bien loin de ce qui fait aujourd'hui son quotidien, car avant d'être un métier, l'armurerie est une passion. C'est notamment pourquoi il sera toujours reconnaissant à tous ses clients qui l'ont fait vivre ces quarante dernières années. Cela étant, désormais, un repos bien mérité et sa famille seront ses refuges pour les prochaines décennies, qu'on lui souhaite nombreuses.

Alexandre JEAN

## DU NOUVEAU DANS LE 04 :

### "Arquebuse, revolver chasse" à Mirabeau"



Un atelier d'armurerie " Arquebuse, Revolver, Chasse" s'est ouvert au 70 ruelle basse à Mirabeau, 04510.

Lucas, diplômé de l'école d'armurerie de Saint Étienne, fort de ses 10 années d'expérience, vous accueillera pour toutes les réparations, l'entretien, réglages de vos armes.

Il sera en mesure de vous conseiller et d'assurer également la vente de dépôt même sur les anciennes armes.

Ouvert :

**Mardi - mercredi : de 10H à 13H et de 14H à 19H - Jeudi : de 9H à 12H**

**Téléphone : 04.92.68.18.19.**

(N'hésitez pas à téléphoner avant votre passage)

Hugo DELCROIX





## POSE DE RÉFLECTEUR À SALIGNAC

### Une action tant pour la protection des automobilistes que pour celle de la faune sauvage.

Les collisions routières avec la faune sauvage sont un réel problème variable selon la densité de gibier et les années, mais qui s'accroît par la fragmentation des habitats, l'intensification de l'urbanisation et du trafic routier. La FGAO (Fonds de garanties des assurances obligatoires) faisait part de 65 000 collisions en moyenne en France avec la faune sauvage chaque année pour un coût estimé à 34 millions d'euros lors de la dernière enquête officielle.

Face à ce constat, la Fédération départementale de Haute Savoie a œuvré, en partenariat avec les chasseurs et le service des routes, à la création d'un outil visant à réduire les risques de collisions avec la grande faune. C'est ainsi qu'est né le piquet réflecteur.



© P. Bendersky/La Provence

### Le piquet réflecteur est le seul outil connu à ce jour qui permet de réduire le risque de collision entre automobiliste et la grande faune.

Ce dispositif simple et efficace réduit de manière importante les collisions avec la faune sauvage. Grâce à sa bande en inox, ce piquet permet la réfraction du faisceau lumineux émis par les phares des véhicules. Ce principe permet d'émettre une lumière blanche à 360° qui alerte le gibier en approche lui faisant alors marquer un temps d'arrêt permettant ainsi le passage du véhicule. La diminution des collisions, à la suite de l'équipement de ce dispositif, peut atteindre jusqu'à 80% sur certains tronçons routiers. Il est estimé en moyenne à 60% sur l'ensemble des zones équipées.

### Déjà de nombreux tronçons équipés dans la vallée de l'Ubaye.



La convention-cadre entre le Département 04 et la Fédération des chasseurs des Alpes de Haute Provence a été validée en octobre 2015. Les pionnières en la matière sont les sociétés de chasse de Faucon-Enchastrayes et Jausiers, désireuses à l'époque d'enrayer les collisions avec les grands cervidés. Depuis, de nombreux tronçons supplémentaires se sont ajoutés sur la RD 900, toujours à l'initiative des sociétés de chasse locales du Lauzet/Ubaye, de Méolans-Revel, des Thuiles, de Saint Pons et d'Uvernet-Fours.

### Une première hors terre Ubayenne

C'est à la fin de l'année 2019 que la société de chasse de Salignac a sollicité à son tour la Fédération pour intervenir sur la RD 4 traversant le plateau. Il aura fallu patienter trois ans pour amener à bien le projet (années covid puis la lenteur administrative). C'est aujourd'hui un tronçon de plus de la voirie départementale qui se voit équipé de ce dispositif, financé par la Fédération départementale des chasseurs avec le soutien financier du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Après avoir identifié les zones les plus accidentogènes avec les chasseurs locaux et les agents du Conseil départemental, le service technique de la Fédération, aidé de bénévoles de la société de chasse de Salignac, a procédé à la pose de ces réflecteurs. Le Conseil départemental a, de son côté, assuré la sécurité de tout ce monde lors de l'opération. Il reste aujourd'hui à la charge de la société l'entretien du dispositif. Lors de cette pose, une opération de nettoyage a été menée conjointement. C'est ainsi que deux sacs poubelle remplis de déchets ont été collectés en bord de route, montrant une fois de plus l'incivisme grandissant dans notre pays.



Vincent BORRELLY





## PETITES ANNONCES

Chasseur à l'approche  
du département (secteur  
Digne-les-Bains) recherche  
bracelet biche ou faon  
pour la saison 2023-2024

Tél. : 06.03.89.47.99

### Aiglun, vend :

Carabine Browning  
barlight 7x64, crosse noyer  
- TBE - Point rouge -  
Catégorie C,  
soumise à déclaration

Carabine Luger, 7x64,  
verrou - TBE - catégorie C,  
soumise à déclaration

Lunette 3x12,  
double détente

Tél. : 06.31.74.78.58



## Mélèze Bois Rond Scierie

La combe  
04230 Mallefougasse-Augès  
04.92.74.79.43  
mbr04@live.fr

[www.scierie-meleze04.fr](http://www.scierie-meleze04.fr)

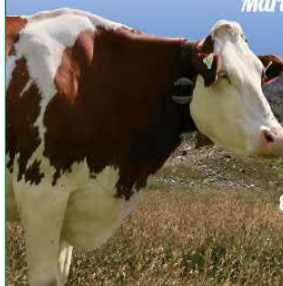
## Boucherie Charcuterie

Fabrication maison

Produits locaux - épicerie

Service traiteur

Mariages - Anniversaires  
Plats cuisinés



## L'Étal des 3 Vallées

81, Avenue de Verdun - DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 36 38 64



Tél. : 06.98.02.72.64 - [h2oplomberie@me.com](mailto:h2oplomberie@me.com)





## GIC DURANCE-BUËCH - PASSAGE DE TÉMOIN....



Le samedi 29 avril 2023 se tenait à La Brillanne, dans la salle du Conseil, mise à disposition gracieusement par le maire, Monsieur Jean-Charles BORGHINI, l'assemblée générale du groupement d'intérêt cynégétique Vallée de Durance-Buëch.

Elle était la 33<sup>ème</sup> depuis sa création, le 9 novembre 1990 à Volx. Le GIC succédait alors à l'Union des chasseurs de la vallée de la Durance et du Buëch, elle-même succédant à l'Entente des chasseurs Bas-alpins il y a plus de 50 ans.

Le GIC, créé en 1990 à Volx, détient le droit de chasse sur le territoire public fluvial (iscles de la Durance et du Buëch), ayant comme objet l'exploitation de la chasse sur les territoires nommés ci-dessus, dans le souci de la préservation de la faune sauvage et de ses habitats, du développement du capital cynégétique, du respect des équilibres biologiques, notamment pour le gardiennage et, d'une façon générale, l'amélioration des conditions de l'exercice de la chasse.

Le GIC contribue également à l'éducation, à l'information des chasseurs et du public pour le respect du gibier et de l'environnement par la connaissance des espèces, des bois et des réglementations. Constitué de 31 sociétés de chasse communales riveraines de la Durance, et cette année 32 avec la nouvelle adhésion de Sigoyer, il représente plus de 2.000 chasseurs. Le GIC se compose également de membres de droit dont l'OFB, la DDT et la Fédération départementale des chasseurs. L'assemblée générale se tenait, cette année encore, sous la présidence de Christian PESCE. Elle avait pour lui une saveur toute particulière car elle était la dernière en tant que président, de même que pour son trésorier Gilles RAVERA et son secrétaire Gérard MAILLAN, qui après des années de travail au service de leur passion, tenaient à passer le relais.

Après une assemblée générale constructive, le temps venait de l'élection du nouveau bureau. Ces nouveaux membres sont motivés pour poursuivre cet engagement et le travail accompli par leurs prédécesseurs. Le nouveau bureau ainsi élu remercie Christian, Gilles et Gérard pour leur gestion méticuleuse et pour leur dévouement toutes ces années durant. Christian PESCE reprenait la parole : « Voilà, chers collègues, pendant presque un demi-siècle nous avons essayé de faire de notre mieux pour défendre et expliquer nos valeurs avant de passer le relais dans de bonnes conditions ! Nous avons essayé de transmettre notre groupement dans un excellent état de marche. Je félicite les nouveaux élus et bien entendu, je remercie tous ceux qui se sont battus sans compter en toute indépendance et dans le respect des idées de chacun. Tout ce chemin, nous l'avons parcouru ensemble. Ce fut beau, ce fut généreux, excitant et pour cela un grand merci pour ce travail d'équipe ! A tous et à toutes, je vous souhaite bon vent et bonne route. Vive la chasse, vive la ruralité ! »

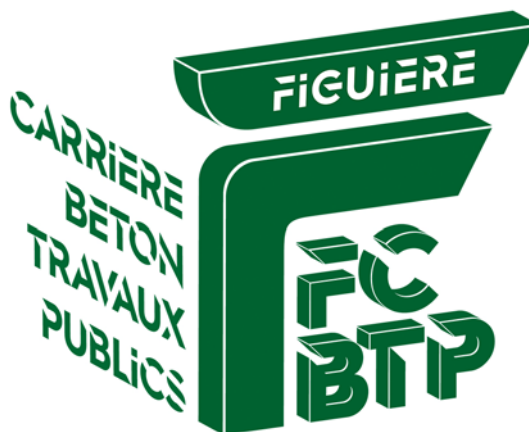
Le temps venait de l'élection du nouveau bureau.



Serge MORELLO

### Le nouveau bureau du GIC

Président : Didier TOMASZEWSKI,  
vice-présidents : Jérôme NICOLAS et Thierry TRABUC,  
secrétaire : Patrick IELLI et son adjoint Laurent RAYMONDO,  
trésorier : Thierry ALLARIO et son adjoint Bernard CHARBONNIER,  
membres : Jean-Michel THUMIN, Raymond MOULET, Patrick GAS et Daniel TAIX, commissaires aux comptes : Laurent RAYMONDO et Patrick VINCENT avec comme président d'honneur Christian PESCE.

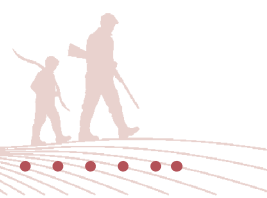


**TRAVAUX FORESTIERS AGRICOLES**

Tél. : 04.92.37.20.86

accueil@fcbtp.fr





## L'AFACCC DES ALPES DU SUD

« Chers Amis et Passionnés,

**Voici en quelques lignes ce qu'est l'AFACCC des Alpes du Sud, (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants).**

Avant tout nous sommes tous des passionnés de chiens et chasseurs à tir ou à bâton.

Nous sommes 18 membres au conseil d'administration : un président, Alain CARLES, 2 vice-présidents, Frédéric GIRARDIN et Alain BOUCHET, un secrétaire, Claude ARBAUD, un trésorier, Jean DEMANDOLX, une trésorière-adjointe, Florence HAUTEVILLE.

**Notre association a pour but de défendre la chasse aux chiens courants**, attaquée de toute part par les anti-chasses ainsi que diverses associations qui ne connaissent rien à notre passion, nos traditions et notre mode de vie en ruralité. Il faut respecter tout le monde mais il ne faut pas que ce soit à sens unique et ne pas toujours taper sur les chasseurs. La FACCC est là à vos côtés avec un service juridique si vous en avez besoin.

Nous sommes arrivés à obtenir le droit de nous servir des colliers de repérage pour récupérer nos chiens après la chasse et pour assurer leur sécurité et prévenir les collisions lors des actions de chasse et non chasser avec.

Un projet de loi interdisant les colliers de dressage a été proposé mais la FACCC est intervenue pour que ce projet de loi ne passe pas. La FACCC a également obtenu que la loi sur l'engrillagement épargne les parcs d'entraînement pour nos chiens.

La FACCC nationale a lancé un grand projet pour essayer de faire classer le chien courant au patrimoine mondial culturel et immatériel auprès de l'UNESCO : si cela aboutit nous pensons que ce sera une belle chose pour nos chiens. L'AFACCC des Alpes du Sud a organisé cette année une journée découverte pour les nouveaux permis, au sanglier sur les communes de la Javie et du Brusquet ; une journée lièvres sur la commune de Dabisse et 3 concours AFACCC :

- le premier les 11 et 12 février, sur lièvre à Entrevennes
- concours meute sanglier à Demandolx, Castellane et la Palud sur Verdon les 4 et 5 mars
- rapprocheur, les 18 et 19 mars, sur les communes de Bras d'asse, Entrevennes et Saint Julien d'asse

Voilà ce qu'est l'AFACCC des Alpes du Sud dans les grandes lignes.

Prenez bien soin de vous. Amitiés. »

Alain CARLES

**Quel plaisir d'intervenir et de présenter la FACCC et de vous faire découvrir son nouveau président, Alain CARLES.**

L'association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courant compte de nombreux membres dans votre beau département des Alpes de Haute-Provence.

De nombreux concours FACCC ont permis à tous d'apprécier vos territoires, la convivialité ainsi que la compétence des organisateurs. Notre association a joué un rôle prépondérant et essentiel dans le nécessaire assouplissement de la réglementation sur le repérage, la possibilité d'entraînement des chiens jusqu'à fin mars, etc. Notre action est essentielle pour informer inlassablement nos députés et sénateurs afin de lutter contre la désinformation anti-chasse qui nous accable, travail souvent méconnu mais essentiel pour que notre passion et le bonheur de nos chiens perdurent.

Forte de 13.000 membres, les afaccc ne cessent de s'étendre, grâce à la dévotion de leurs adhérents et l'aide des présidents de fédération. Ayant rencontré votre dynamique et passionné président de la Fédération des Alpes de Haute-Provence, M. André PESCE, à Demandolx lors de la départementale Sanglier, je peux vous présenter notre association dans votre revue et je l'en remercie.

Adhérer c'est militer pour l'avenir de notre passion, la chasse aux chiens courants !! Pour une cotisation de 41 euros par an vous défendez la pérennité de ce mode de chasse et par ricochet, tous les autres. Quatre magazines par an, un service juridique permanent, des réductions offertes par nos partenaires et la conviction de défendre et porter haut les couleurs de la chasse aux chiens courants, un site internet Faccc pour toutes vos questions, un forum de discussion et une page Facebook #aimerlachassepourlechien et #FACCC satisferont vos besoins d'informations, d'aide et de culture cynophile.

Ce rapide tour d'horizon de la FACCC pour inviter vos lecteurs à contribuer à notre développement.

Une AFACCC des Alpes de Haute-Provence forte au sein de votre belle Fédération de chasse, que souhaiter de mieux pour l'affirmation et la pérennité de ce qui anime et fait battre le cœur de notre ruralité !

Merci pour ce que vous êtes. A bientôt, au sein de vos futurs concours. »

Patrick BLANC

Administrateur national, président Faccc région Sud





## DU CÔTÉ DES PIÉGEURS, EN ATTENDANT LE NOUVEL ARRÊTÉ DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS (ESOD) ...



© M. Gauthier

L'assemblée générale des piégeurs agréés s'est déroulée au restaurant du Lac, à Digne-les-bains, en présence de très nombreux piégeurs du département. En ouvrant la séance de travail, le président, Lucien BONNET, remerciait les piégeurs pour leur présence et souhaitait un prompt rétablissement à tous ceux actuellement souffrants. Conformément aux statuts de l'association, tous les membres ont été invités par courrier postal. L'OFB était représentée par Michaël JUSSIAUME, chef de service départemental, la Fédération par Frédéric MOLINARI, les louvetiers par leur président, Patrice BOREL. Excusées : la Chambre d'agriculture, la DDT,

Le président donne ensuite la composition du conseil d'administration de l'association. Après avoir rappelé la finalité de l'association, créée en 2001, le président souligne l'importance du partenariat avec la Fédération des chasseurs, la DDT, la Chambre d'agriculture, les louvetiers et la bonne entente avec l'OFB.

### Principaux points abordés :

Lors de la CDCFS (commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) du 25 avril 2023 à laquelle participent les piégeurs, le bilan de piégeage et de tir était à l'ordre du jour : une relative stabilité des prises réalisées sur les espèces classées ESOD est observée et la moyenne des prises sur ces quinze dernières années correspond aux prises réalisées la saison dernière. Cette stabilité prouve bien qu'il s'agit de régulation et non de destruction.

Le président rappelle l'importance des données recueillies par le CPU, en particulier pour l'espèce geai. Sans ces données, le geai ne serait pas classé ESOD.

En ce qui concerne le vol ou la détérioration des pièges, il faut savoir que les pièges sont posés sur des terrains privés après accord du propriétaire ainsi que le prévoit la réglementation. Il est donc inadmissible que les opposants au piégeage agissent de la sorte. Il est donc demandé aux piégeurs victimes de porter plainte contre x, à la gendarmerie.

Deux réunions de la CDCFS ont eu lieu pour préparer le dossier du prochain arrêté ministériel. Les associations de défense de la nature ont contesté de nombreuses données qui, jusque-là, ne posaient aucun problème. Néanmoins, le même arrêté a été proposé à monsieur le Préfet qui a entériné les propositions des piégeurs qui attendent maintenant la décision ministérielle.

Il a été demandé aux sociétés de chasse de s'investir davantage dans le domaine du piégeage.

Le président a ensuite rappelé les avancées obtenues par l'association lors des années précédentes : piégeage sur l'année civile, utilisation du collet à arêtoir, utilisation d'une arme de catégorie 7 pour achever les animaux, classement ESOD pour le geai et le ragondin, participation aux CDCFS,

Les trésoriers, R. BARBE et R. PHILIP, ont donné lecture du bilan financier. Les finances sont saines, le budget en équilibre. Le vice-secrétaire, F. GAMBA, a présenté, sur diaporama, le bilan de piégeage de la saison, le suivi des espèces classées ESOD et les cartographies et graphiques du prochain dossier.

Les représentants des autorités ont remercié l'association pour son invitation et ont affirmé leur soutien.



© M. Gauthier

Le conseil d'administration a décidé d'attribuer une médaille d'argent à deux piégeurs méritants par leurs actions sur le terrain et leur fidélité à l'association : Francis ARNAUD, de Volonne, et Alexandre CONTE, d'Oraison.

C'est autour du verre de l'amitié suivi d'un excellent repas servi au restaurant du Lac (Digne-les-bains) que s'est clôturée l'assemblée générale de l'Association des piégeurs agréés des Alpes de Haute-Provence.

**DERNIÈRE MINUTE : piégeage suspendu après le 30 juin 2023 en attente de la parution du nouvel arrêté.**

Lucien BONNET





## 4<sup>ÈME</sup> BREVET DE CHASSE DE MONTSALIER



Ariégeois, M. Lucien REY

En association avec le Club du Bleu de Gascogne, Gascon-Saintongeois, Ariégeois, la société de chasse de Montsalier a organisé, les 25 et 26 Février dernier, le 4<sup>ème</sup> Brevet de chasse.

Une première pour cette édition 2023, avec l'entrée en lice d'une meute sur sanglier et d'une meute sur chevreuil, en complément de cinq meutes sur lièvre. Au total, sept concurrents sont venus de Haute Garonne, du Tarn, du Rhône et du Var, pour nous présenter des chiens de qualité tant au niveau du standard de beauté que de celui de travail.



Petit Gascon Saintongeois, M. Cédric DUSSURGEY

Le samedi matin, nous avons découplé, sur lièvre, une meute de petits Gascon-Saintongeois, une meute d'Ariégeois ainsi qu'une meute de petits Bleu de Gascogne. Malgré l'insistance des chiens et des conducteurs, aucun lièvre ne pourra être lancé avant la fin du délai imparti pour les deux premiers lots. Seuls les petits Bleu de Gascogne de M. Dominique CALLEGARIN lanceront un lièvre avec une menée difficile, puis relanceront un lièvre qui sera poursuivi avec complication.

Néanmoins, six brevets de 120 à 130 points leur seront décernés. L'après-midi, une belle meute entreprenante de huit Griffon Bleu de Gascogne a été découplé sur un pied de sanglier que les chiens reconnaîtront

immédiatement, pour entamer un rapproché qui durera tout le temps imparti, sans que l'animal puisse être mis sur pied, avec beaucoup de regrets des suiveurs et spectateurs.



Ariégeois, M. Laurent CAMPOURCY

Le dimanche matin a débuté avec deux lots d'Ariégeois sur lièvre, rapidement en action, avec des quêtes actives et appliquées, mais de nouveau sans pouvoir lancer un animal avant la fin du délai imparti. Le dernier découplé du week-end, sur chevreuil nous a offert une prestation de qualité, avec une meute de huit Ariégeois appartenant à M. Lucien REY. Les chiens se sont mis en quête rapidement et ont entamé un rapproché sous la conduite d'un chien de tête, pour lancer deux brocards qui, malheureusement, ont divisé le lot avec six chiens d'un côté et deux chiens de l'autre. La menée principale, vive, criante, a pris un grand parti entrecoupé de balancer mais elle durera jusqu'à la fin du temps. A la clef, de beaux brevets ont été attribués, dont un CACT\* (excellent de 160 points) pour le chien de tête.



Ariégeois, M. Michel ARMENGAUD

\*Certificat d'aptitude au championnat de travail





Ariégeois, M. Laurent BOULOC

Encore une fois, nous remercions les concurrents pour leur persévérance et pour leur prestation, malgré des conditions atmosphériques et de terrain extrêmement difficiles, des voies complexes, comme elles ont pu être rencontrées cette année dans beaucoup d'épreuves. Grâce à l'aide de nos bénévoles et accompagnateurs, des propriétaires, des sociétés et chasses privées voisines, de nos partenaires, de notre Fédération départementale, cette 4<sup>ème</sup> édition a remporté un vif succès, même si nous avons déploré un acte malveillant, certainement le fait de nos opposants.

Nous concluons avec une grande satisfaction car notre brevet de chasse de Montsalier n'aurait certainement jamais existé sans l'aide de M. Alain REY et de sa famille, qui cette année avait laissé sa place pour cause de qualification à la Coupe de France sur lièvres, également organisée par le Club du Bleu, à Millau, le week-end précédent, où les six chiens Ariégeois de M. Alain REY ont remporté la Coupe de France sur lièvres 2023 devant onze meutes de différentes races.

Nous sommes donc fiers et heureux de leur victoire amplement méritée et d'avoir pu la partager avec eux, en clôture de cette épreuve.

Jean-Luc BOREL

Président de la société de chasse de Montsalier

## CONCOURS TIR À LA CIBLE

au fusil de chasse cal. 12 (nombreux prix)  
ouvert à tous + catégories femmes/enfants

## MONTFORT



Tir sur cibles mouvantes  
Tir longue distance  
(100/200/300 m)

ANIMATIONS

**Dimanche 23 juillet 2023**  
de 9h à 19h

Buvette + à midi: le traditionnel menu! 15€  
MERCİ DE S'INSCRIRE POUR LE REPAS: 06 09 10 05 21



Retour au bercail

ELEVAGE DES  
REMOUS DU VERDON  
*Maeght Xavier*

DRESSAGE  
CHIENS D'ARRÊT  
PENSION CANINE

REMOUS DU VERDON  
*Maeght Xavier*

TÉL 06.10.71.75.46





# DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



## 1<sup>ER</sup> BREVET DE CHASSE DANS LE JABRON !

Les 17, 18 et 19 février derniers, le **premier Brevet de Chasse aux Chiens Courants sur la voie du sanglier et du lièvre a eu lieu dans la Vallée du Jabron.**

Un projet lancé par la **volonté d'Hugo MARTINOD et de Gilbert ANDRÉ** (chasseurs à Curel) sous l'effigie de l'association **Les 4 Jabron**, qui a permis de regrouper **7 sociétés de chasses des Alpes de Haute Provence et de la Drôme** (Les Omergues, Montfroc, Curel, Châteauneuf-Miravail, St-Vincent/Jabron, Noyers/Jabron, Bevons et Valbelle). Soit plus d'une **trentaine de bénévoles** présents dans l'organisation.



Un véritable exemple de **solidarité et d'amitié entre les chasseurs et chasseresses** d'un même territoire.

Cet événement a pu avoir lieu notamment grâce à l'étroite collaboration entre la **Société de la Centrale Canine, le Club Français du Beagle, Beagle Harrier et Harrier, les Fédérations Départementales des Chasseurs du 04 et du 26** et grâce à l'accompagnement de toutes les communes, de toutes les sociétés de chasse de la Vallée du Jabron, de tous les traceurs, des bénévoles et des sponsors.

Plusieurs races étaient représentées : **Beagle, Beagle Harrier, Briquet de Provence, Gascon Saintongeois, Porcelaines, Ariégeois, et des Briquets Griffons Vendéens**. Chaque équipage a pu présenter sa meute au public nombreux sur les trois jours, et tenter ensuite de chasser l'animal tant désiré. Malgré une voie difficile due à un écart de température important entre le jour et la nuit, **une équipe de juges missionnée par la Centrale Canine** a pu évaluer le comportement et la technicité de chaque chien (soit 74 chiens durant le week-end). L'ensemble des brevets organisés en France par l'intermédiaire de la Centrale Canine ont un objectif : **évaluer les capacités de chaque chien au travail et mettre en évidence des reproducteurs pour leurs qualités d'utilisation. Une magnifique réussite qui a regroupé plus de 500 passionné(e)s** de chasse et de chiens courants sur le week-end.

Les organisateurs sont fiers, et les ambitions premières d'Hugo et de Gilbert étaient claires :

« Nous avons envie de faire connaître notre territoire, autant exigeant que magnifique. Nous sommes des chasseurs passionnés de chiens courants, et nous participons régulièrement à des brevets partout en France. Il était pertinent pour nous de mettre en place ce type d'événement pour faire découvrir notre biotope, et pour promouvoir la chasse aux chiens courants sur notre territoire ! ».



Hugo MARTINOD

## HOMMAGE À LOUIS BOUVET



Ancien président de la société de chasse d'Uvernet-Fours, Louis BOUVET s'est éteint en avril 2023, à 86 ans et demi. Charpentier à son compte, il avait ensuite été employé au service technique de la commune d'Uvernet-Fours, notamment en charge du ramassage scolaire comme conducteur.

Il avait aussi été pompier bénévole et administrateur au Crédit agricole. La rédaction de La chasse dans les Alpes de Haute-Provence adresse ses plus sincères condoléances à son fils et à sa famille.



# DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



## L'ASSOCIATION DE CHASSE DE MANOSQUE EST SUR LA TOILE

En surfant sur internet, à l'adresse suivante : [societedechassemanosque.jimdofree.com](http://societedechassemanosque.jimdofree.com), on peut trouver de nombreuses informations sur le site très fourni de l'association « La Diane »



## LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA ROBINE ORGANISE UN BALL-TRAP



La société de chasse La Robinoise

Organise  
Un

# Ball-trap

**Dimanche 2 Juillet 2023**

**De 9h00 à 18h00**

**A La Robine sur Galabre**

Planches primées 8 €

Assurance 5 €

Vente de cartouches sur place 8 €

Venez nombreux passer un agréable moment avec nous

Buvettes / Sandwich

Renseignements au : 06 78 96 65 74

# INFOS NATIONALES



## AGRICULTEURS ET CHASSEURS RÉUNIS À PARIS

Cette réunion, qui s'est tenue le 13 février 2023, avait pour objectif de renforcer la collaboration entre agriculteurs et chasseurs sur les dégâts de sangliers et la préservation de la biodiversité.

La FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), JA (Jeunes Agriculteurs), Chambres d'Agriculture France et la FNC (Fédération nationale des chasseurs) ont organisé, à Paris, pour la première fois, une journée nationale d'échanges qui a rassemblé les élus et collaborateurs de leurs réseaux respectifs. L'enjeu de cette journée est de renforcer leur collaboration sur le dossier des dégâts de la faune sauvage et de la préservation de la biodiversité.

L'accord national historique entre les chasseurs et le monde agricole, validé depuis près de deux ans et en attente de l'accord entre l'Etat et la FNC, a été présenté conjointement avant sa signature sur le Salon de l'agriculture. Il comporte une boîte à outils pour augmenter les prélèvements de sangliers, un accord sur la possibilité d'agrainage dissuasif, une réforme de l'indemnisation. Il est également assorti d'un objectif, d'ici 3 ans, de réduire au niveau national de 20 à 30% les surfaces agricoles détruites par les sangliers.

documents consultables à l'adresse suivante : <https://www.fdc04.com/>  
**Rubriques Réglementation, Arrêtés et protocoles d'accord ministériels**



## ANNULATION DE L'ARRÊTÉ-CADRE AUTORISANT LA GLU



Le Conseil d'Etat a tout récemment annulé les arrêtés cadres de 1989 relatifs aux tenderies ardennaises (grives et vanneaux) et aux gluaux.

Ce n'est pas une surprise et les motifs retenus sont les mêmes que ceux ayant conduit à la suspension et à l'annulation des arrêtés annuels, à savoir :

- L'absence de motivation de la réglementation ;
- La non-démonstration de l'absence d'autre solution satisfaisante ;
- Et, pour la chasse à la glu, l'absence de démonstration de la sélectivité des gluaux.

C'est l'absence de données officielles (rapports de contrôles de l'ONCFS/OFB) et/ou scientifiques qui a conduit les juges à faire valoir le principe de précaution :

*« Le ministre chargé de la chasse n'a produit, dans les présentes instances, aucun élément, notamment aucune donnée scientifique suffisamment récente, de nature à établir, d'une part, que les prises accessoires résultant de l'emploi des gluaux dans les conditions prévues par l'arrêté du 17 août 1989, dont il ne conteste pas l'existence, ne concerneraient qu'un faible nombre d'oiseaux, d'autre part, que les dommages causés aux oiseaux capturés non ciblés pourraient être regardés comme négligeables ».*

On ne peut que regretter que les nombreux éléments fournis par les Fédérations départementales et régionale de PACA, l'ANDCTG, l'IMPCF et la Fédération nationale des chasseurs n'aient pas été pris en compte par le Ministère et le Conseil d'État.

C'est la raison pour laquelle nous avons officiellement demandé, il y a six mois déjà, l'autorisation de conduire une étude sur la sélectivité des chasses traditionnelles. Afin d'appuyer notre demande auprès du Ministère, nous rencontrerons dans les jours qui viennent, Monsieur François PATRIAT, Vice-Président du groupe « chasse et pêche » au Sénat.

Nos démarches sur ce dossier n'ont jamais cessé, nous vous informerons des suites qui lui seront données.

Le collectif « Glu »



Armurerie  
Arquebuse, Revolver,  
Chasse.



70 Ruelle Basse  
04 510 Mirabeau  
04-92-68-18-19

Atelier d'Armurerie

☎ 04 92 36 07 07 / 06 74 76 16 03  
78 bis, Avenue Colonel Noël  
04000 DIGNE LES BAINS  
christophe@autoevasion04.fr

Depuis 23 ans, Auto Évasion, situé à Digne-les-Bains (04), c'est :  
- La vente des véhicules neufs et d'occasions toutes marques  
- Un atelier mécanique spécialiste pick-up, un atelier carrosserie pour tout types de véhicules : utilitaires, berlines, citadines et spécialisée 4X4  
- La vente de pièces détachées d'origine constructeur ou équivalentes, au choix.  
- La vente et la pose de pneumatiques

Distributeur de véhicules Neufs et d'Occasions Toutes Marques  
Un choix permanent de plus de 2500 véhicules

**UN GARAGE, UNE EQUIPE, DES SERVICES**



## Chasseur, Tu Comptes !



La France a un magnifique réseau d'observateurs et de sentinelles volontaires qui couvre tout le territoire national : **les chasseurs**.

Ce programme a la seule ambition de s'appuyer sur vous pour recueillir vos observations de terrain, les analyser, vous les restituer, les valoriser et les utiliser en cas de besoin comme argument de défense contre les multiples attaques dont fait l'objet de la chasse.

Les résultats permettront de mieux suivre la migration et l'hivernage ainsi que la reproduction, en complément des recherches scientifiques menées avec des protocoles plus complexes.



[observatoiremigrateurs.com](http://observatoiremigrateurs.com)

Contact : [observatoire.migrateurs@gmail.com](mailto:observatoire.migrateurs@gmail.com)

Programme financé par : Fédération Nationale des Chasseurs, Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique, Association Nationale Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive.

## RÉGLEMENTATION



### BIPER ET HAWK (imitation du cri du faucon)

La fonction « bip sonore » du collier de repérage (notamment toutes les 2 secondes lorsque le chien marque l'arrêt) est autorisée comme dispositif de repérage pour la chasse de la bécasse des bois. En revanche, s'agissant des fonctionnalités désignées sous la terminologie « hawk » (son faucon), il apparaît qu'en l'espèce, un tel usage revient à utiliser, en pratique, un appeau imitant le cri du faucon. En l'occurrence, l'usage d'un tel procédé n'est autorisé ni au titre de l'arrêté du 4 novembre 2003 relatif à l'usage des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage, du gibier d'eau et de certains corvidés et pour la destruction des animaux ESOD ni à celui du 1<sup>er</sup> août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux ESOD et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement sachant justement que l'article 7 précité liste les moyens d'assistance électronique qui sont autorisés pour la chasse et la destruction. **Les appeaux électroniques n'y sont pas abordés et leur utilisation est donc interdite.**

En conclusion, si effectivement la présentation du procédé pourrait conduire à envisager une utilisation comparable à celle du simple procédé autorisé (dispositif de repérage pour l'arrêt dans le cadre de la chasse de la bécasse des bois), **l'usage d'un appeau électronique imitant le cri du faucon**

**(et donc de certaines fonctionnalités "hawk" du collier)**, prédateur naturel de la bécasse et permettant ainsi de profiter de la vulnérabilité du gibier visé et ayant pour objet de faciliter sa capture, est **prohibé**.



Oraison/ tel: 0492786056 Gap/ tel: 0492510128 Lazer/ tel: 0492652170





## SIA : COMPTE À CRÉER AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2023

**La date-limite pour la création d'un compte SIA (système d'information sur les armes) a été reportée au 1<sup>er</sup> décembre 2023**

Pour ce faire, il faut se connecter sur le site :

<https://sia.interieur.gouv.fr>

Le SIA est ouvert aux détenteurs d'armes particuliers majeurs qui détiennent un permis de chasser ou qui souhaitent conserver une arme de catégorie C trouvée ou héritée et qui n'ont ni licence sportive ni carte de collectionneur en cours de validité.



**À partir de l'ouverture du compte SIA, le détenteur a 6 mois pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans son râtelier numérique.**

Seules les armes à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup

par canon, détenues avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011 et pour lesquelles le propriétaire n'a jamais effectué de déclaration, n'ont pas à être déclarées sur le SIA.

Pour créer son compte, il faut avoir une adresse mail et préparer les justificatifs suivants, scannés ou photographiés :

- ⇒ pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France)
- ⇒ Justificatif de domicile
- ⇒ Permis de chasser si l'on est chasseur.
- ⇒ Son numéro SIA si un armurier en a créé un depuis janvier 2021.

Une fois le compte créé :

- un numéro d'identifiant est attribué au détenteur. Pour se connecter à son compte, il faut saisir ce numéro et le mot de passe choisi.
- un numéro SIA est affecté au détenteur du compte. Ce numéro le suivra tout au long de sa vie de détenteur d'armes. Il devra être présenté à l'armurier avant chaque intervention de sa part sur l'arme.
- le détenteur dispose de 6 mois pour corriger d'éventuelles erreurs.

# LA FAUNE SAUVAGE



## SANGLIERS - SAISON 2022-2023

Au cours de la saison 2022-2023,

**658 carnets de battues ont été distribués dont 641 retournés à la Fédération des chasseurs (97 %).**



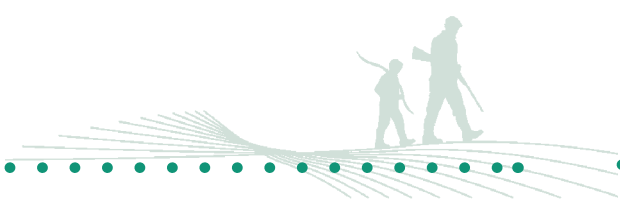
- ➔ **Prélèvements : 7.136**
- ➔ **Nombre de battues : 10.050**

En 2021-2022 :  
8.955 prélèvements,  
10.948 battues

Par unité de gestion	Sangliers prélevés en battue	Nombre de battues
N° 201 : vallée de l'Ubaye	46	215
N° 202 : vallées de Haute Issole et Haut Verdon	49	125
N° 203 : vallée du Coulomp	318	698
N° 204 : Gorges du Verdon	191	441
N° 205 : vallées du Verdon et des trois Asses	261	652
N° 206 : vallées de la Blanche et Haute Bléone	199	433
N° 207 : vallées du haut Sasse et haute Durance	322	631
N° 208 : haut Vanson, bas Sasse et Durance	538	731
N° 209 : vallées des Duyes et Bléone	969	1.039
N° 210 : vallée de l'Asse	857	1.039
N° 211 : vallées du Colostre et Verdon	753	851
N° 212 : vallées du Largue et Durance	993	1.057
N° 213 : vallées du Lauzon, Largue et Coulon	775	1.018
N° 214 : vallées du Jabron	358	381
N° 215 : vallées du bas Verdon, bas Lauzon et Durance	507	739

Chiffres arrêtés au 22/05/2023

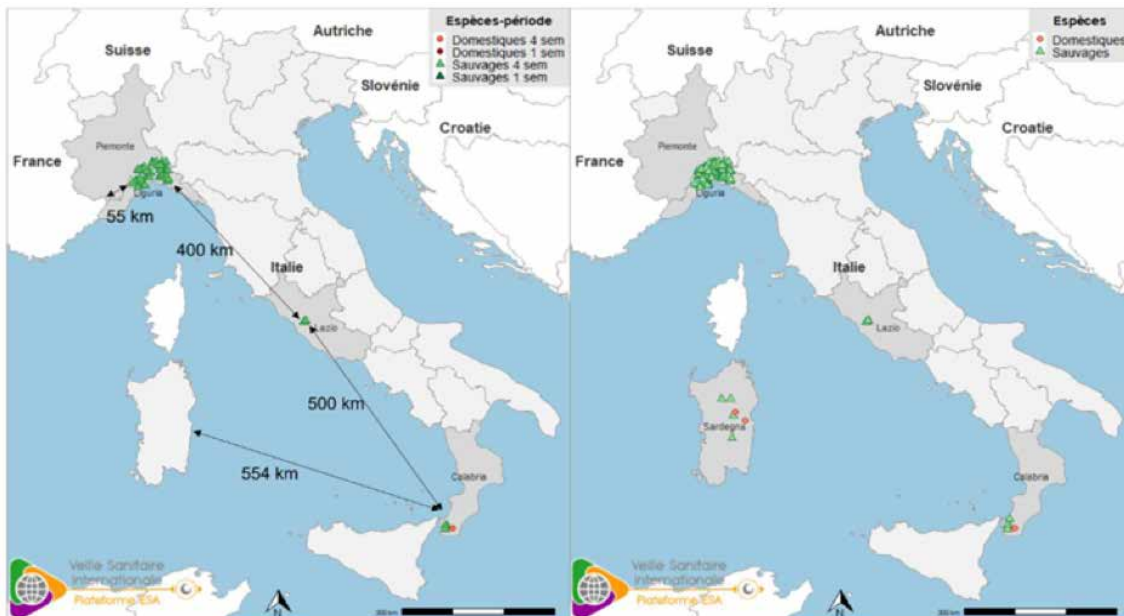




## LA PESTE PORCINE AFRICAINE

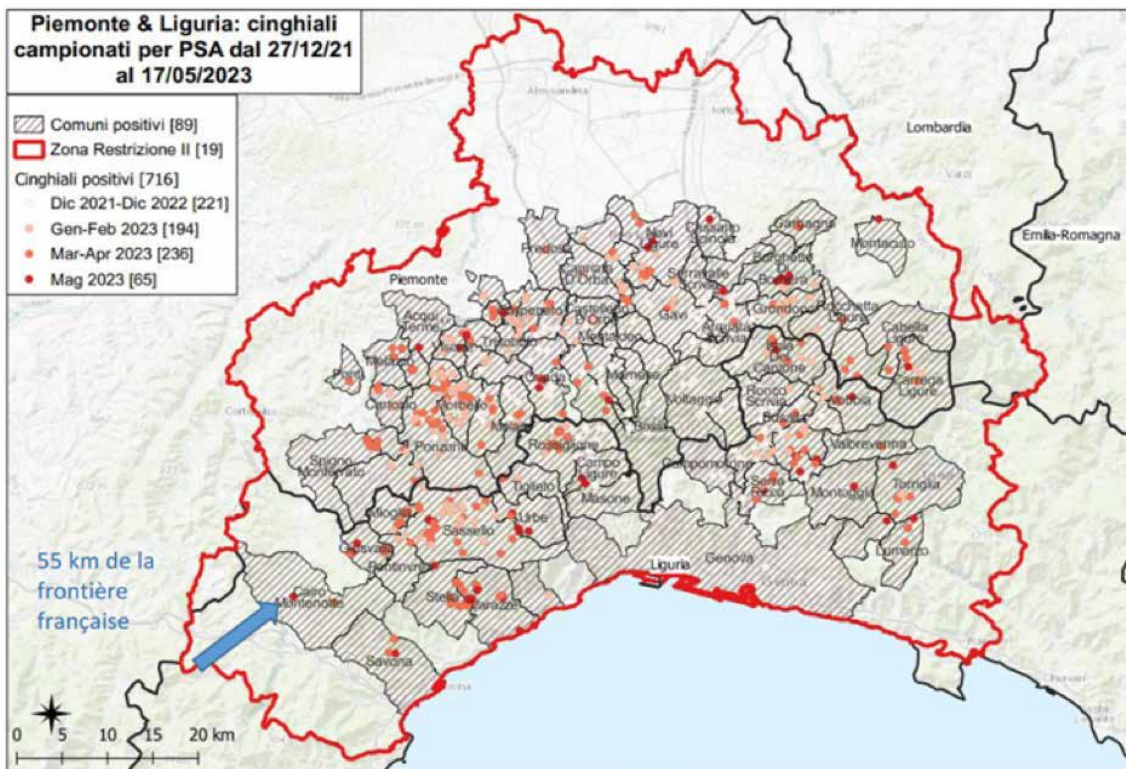
### Situation en Italie

Distance avec les cas italiens connus les plus proches. Ils sont maintenant à 55 km. Une nouvelle zone a été détectée infectée (Calabre).



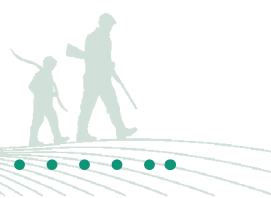
**Figure 6.** Cas et foyers de PPA entre le 01/07/2022 et le 21/05/2023, génotype II en Italie continentale et I en Sardaigne (carte de droite), et au cours des quatre dernières semaines (25/04 au 21/05/2023) et dernière semaine (carte de gauche) (source : Commission européenne ADIS le 22/05/2023). NB : ATTENTION, les cas en Calabre sont représentés mais leur génotype n'est pas encore identifié.

Détail des cas en Piémont, Ligurie. On note des confirmations récentes sur la zone de front à l'ouest.



**Figure 7.** Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et le 17/05/2023 (Source : [Actualisation par l'IZS Piémont](#), le 17/05/2023). La flèche bleue indique l'emplacement du cas le plus proche de la frontière.





## UN COMPTAGE MOUFLONS EN HAUT-VERDON ET HAUTE-BLÉONE

Un comptage de mouflons a eu lieu en avril sur l'unité de gestion 104 (vallées du Haut Verdon et de la Haute Bléone), organisé par l'Office français de la biodiversité (OFB).

De nombreux chasseurs ont répondu présent, dont les présidents des associations de chasse de Villars-Colmars, Allos, Thorame-Basse et Thorame-Haute, ainsi que la Fédération départementale des chasseurs (FDC04).

Le rendez-vous était fixé à 6h30 à Villars-Colmars (La Rotonde). 74 animaux ont été vus dans le Haut Verdon dont de nombreuses femelles suitées et 57 côté Haute Bléone. Au total, 131 mouflons ont été observés sur l'unité de gestion 104. En 2019, 79 avaient été répertoriés.

A l'issue du comptage, une collation a été offerte à l'ensemble des observateurs et le représentant de l'OFB, Jean-Pierre LAVOCAT, a pu alors s'entretenir par téléphone avec le président de la FDC04, André PESCE.



L'équipe des observateurs de retour du comptage

## COMPTAGES NOCTURNES



Chaque année en début de printemps, la Fédération réalise des comptages nocturnes sur la quasi-totalité du département. Ces suivis appelés « Indice kilométrique d'abondance nocturne » ont pour but de connaître les tendances d'évolution des populations notamment en ce qui concerne les espèces chevreuil, cerf élaphe, lièvre d'Europe et renard et ainsi pouvoir adapter les plans de chasse ou les modalités de gestion pour ces espèces.

Les circuits sont réalisés 3 fois avec un intervalle d'environ une semaine entre les passages au moment de la levée de végétation, période qui permet de maximiser le nombre d'animaux présents au gagnage dans les terres agricoles.

La méthode consiste à éclairer, à l'aide de puissants phares, les zones ouvertes en bordure de route ou de piste. Pour cela nous sommes assistés des chasseurs des sociétés de chasse locales pour qui ces sorties sont l'occasion de connaître l'état des différentes populations de gibier sur leur territoire.

Nous avons eu l'honneur cette année d'être accompagné par M. le Préfet CHAPPUIS lors d'une soirée d'IKA sur la vallée de la Haute Bléone, en présence des deux administrateurs du secteur et d'un technicien de la Fédération des chasseurs. Ce fut l'occasion d'échanger sur la chasse en général et les problématiques auxquelles nos fédérations sont confrontées. M. le Préfet a pu se rendre compte de la richesse et de l'abondance de la faune sauvage de par les multiples observations effectuées mais également des changements de comportements des ongulés qui se rapprochent de plus en plus des zones habitées pour rechercher la tranquillité du fait de la présence des grands prédateurs. Nous le remercions pour sa présence et espérons pouvoir renouveler cette opération à l'avenir.



Cyril GENIN





## PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER – SAISON 2022-2023

### CHEVREUILS : répartition par unité de gestion :



- ➔ **Attributions :**  
**3.977**
- ➔ **Prélèvements :**  
**3.020**
- ➔ **Taux de réalisation :**  
**76 %**

En 2021-2022 :

3.912 attributions,  
3.013 prélèvements,  
taux de réalisation : 77 %

UNITÉ DE GESTION	ATTRIBUTIONS	RÉALISATIONS	TAUX DE RÉALISATION
N° 201 : Vallée de l'Ubaye	304	237	78 %
N° 202 : Vallées de Haute Issole et Haut Verdon	126	89	71 %
N° 203 : Vallée du Coulomp	246	186	76 %
N° 204 : Gorges du Verdon	239	149	62 %
N° 205 : Vallées du Verdon et des trois Asses	229	183	80 %
N° 206 : Vallées de la Blanche et Haute Bléone	308	246	80 %
N° 207 : Vallées du haut Sasse et haute Durance	289	200	69 %
N° 208 : Haut Vanson, bas Sasse et Durance	290	209	72 %
N° 209 : Vallées des Duyes et Bléone	375	280	75 %
N° 210 : Vallée de l'Asse	277	219	79 %
N° 211 : Vallées du Colostre et Verdon	385	288	75 %
N° 212 : Vallées du Largue et Durance	212	173	82 %
N° 213 : Vallées du Lauzon, Largue et Coulon	335	275	82 %
N° 214 : Vallée du Jabron	142	104	73 %
N° 215 : Vallées du bas Verdon, bas Lauzon et Durance	220	182	83 %

### CERFS : répartition par unité de gestion :



- ➔ **Attributions :**  
**1.025**
- ➔ **Prélèvements :**  
**769**
- ➔ **Taux de réalisation :**  
**75 %**

En 2021-2022 :

945 attributions,  
734 prélèvements,  
taux de réalisation : 78 %

UNITÉ DE GESTION	ATTRIBUTIONS	RÉALISATIONS	TAUX DE RÉALISATION
N° 201 : vallée de l'Ubaye	279	233	84 %
N° 202 : vallées de Haute Issole et Haut Verdon	70	45	64 %
N° 203 : vallée du Coulomp	138	101	73 %
N° 204 : Gorges du Verdon	21	11	52 %
N° 205 : vallées du Verdon et des trois Asses	54	35	65 %
N° 206 : vallées de la Blanche et Haute Bléone	40	24	60 %
N° 207 : vallées du haut Sasse et haute Durance	12	3	25 %
N° 208 : haut Vanson, bas Sasse et Durance	4	0	0 %
N° 210 : vallée de l'Asse	2	0	0 %
N° 211 : Colostre et bas Verdon	19	10	53 %
N° 212 : vallées du Largue et Durance	51	41	80 %
N° 213 : vallées du Lauzon, Largue et Coulon	209	188	90 %
N° 214 : vallée du Jabron	107	77	72 %
N° 215 : vallées du bas Verdon, bas Lauzon et Durance	19	11	58 %







## LETTRÉ OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS 04

« Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour cette assemblée générale, tout particulièrement pour votre allocution qui nous a tous laissés admiratifs.

Vous êtes quelqu'un de déterminé et vous n'avez pas peur de dire les choses avec votre franc-parler. Je vous en félicite.

Je viens par ailleurs exprimer mon mécontentement à propos de la prolongation de la chasse au sanglier après la fermeture générale. Il me semble que cette prolongation a pour but de réguler les sangliers susceptibles de causer des dégâts dans les cultures. Cela est très bien. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi cette chasse est réservée uniquement aux chasseurs en battue.

Sanglier, espèce non protégée mais réservée ? Réservée uniquement aux chasseurs en équipe, et surtout ne venez pas invoquer la sécurité : le chevreuil reste ouvert et vous nous dites que vous laissez le choix aux sociétés. Un chasseur à l'approche n'est pas plus dangereux s'il tire un chevreuil en lisière de culture ou un sanglier et n'est pas plus dangereux qu'un postier ou qu'un chasseur de canards qui démarre un sanglier dans une roselière, un chasseur à l'arc qui aurait pu faire "le sanglier de sa vie" ou un bécassier qui se fait bourrer son chien. Tous ces chasseurs ne pourront pas tirer ce sanglier-là. Alors pourquoi ? Pourquoi se priver de ces chasseurs dans une période où l'on nous dit qu'il faut tuer du sanglier ? Ne divisons pas les différents modes de chasse ; un chasseur est un chasseur.

Comme vous l'avez justement dit à cette assemblée générale : "Soyons déterminés, quand on veut on peut", en reprenant votre expression. Je suis comme vous, Monsieur le Président, déterminé. C'est pour cette raison que je m'adresse à vous. Il est évident que je me range à la décision de la majorité mais sachez que je ne dis pas cela dans un intérêt personnel. Je suis aussi chasseur en battue, et de surcroît, la société de chasse de Sisteron a toujours fermé la chasse au sanglier après la fermeture, hormis autour des cultures en cas de dégâts. C'est simplement une question de principe et d'équité.

Tout cela est dit et n'y voyez pas une attaque personnelle. Je vous ai soutenu durant votre campagne de l'an dernier et continuerai à le faire mais je tenais à m'exprimer à ce sujet, vu le peu de temps que vous avez laissé lors des débats. Et je ne suis pas le seul de cet avis.

Cher Président, je te remercie de m'avoir lu et te souhaite, à toi et à toutes et tous, une bonne prochaine saison de chasse. »

Christian CORTINOVIS,  
Président de la société de chasse de Sisteron

**LB DÉBROUSSAILLAGE**  
FAIT PLACE NETTE OÙ LES AUTRES S'ARRÊTENT

DEVIS GRATUIT

ENTRETIEN BROYAGE DIVERS  
REOUVERTURE DE MILIEU  
ADAPTÉ AU MILIEU FORESTIER

06.89.26.04.27  
lb.debroussaillage@gmail.com

LB Débroussaillage

**Les Jardins du Verdon**

Aménagement et entretien d'espaces verts.  
Débroussaillage et élagage.  
Aménagements cynégétiques.  
Clôtures.

Fabrice Roman.  
06.83.04.19.45  
lesjardinsduverdon@orange.fr





## UN CHASSEUR EN CAMPAGNE



Le Président de la Fédération nationale des chasseurs s'exprime largement sur l'avenir de la chasse et de la ruralité.

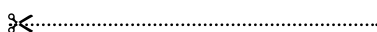
A ne manquer sous aucun prétexte !

240 pages - 19,90 €

Willy Schraen se livre à une évaluation de notre société fracturée et propose des solutions pour une reconquête des territoires par les citoyens et un remaillage entre ville et campagne, dans lequel une chasse éthique et raisonnée doit à la fois se maintenir et trouver sa place.

Disponible auprès de la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence

Maison de la faune sauvage et de la nature  
2000 route de Digne-les-Bains  
04660 Champtercier



### BON DE COMMANDE

Nom-prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Commune : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

Pour l'envoi du livre, joindre un chèque de 24,60 € (frais de port inclus) libellé à l'ordre de : FDC04



### AGENCEMENT D'INTERIEUR



cuisine & salle de bains  
placard & dressing  
aménagement divers  
Parquet

Conception 3D

CONIL Bernard  
06 44 24 61 74

Immatriculation au RCS - 795 060 953 R.C.S - Manosque  
Date d'immatriculation 04/09/2013

### COURTIER EN TRAVAUX

CONSEIL HABITAT ENERGIE  
vous accompagne  
dans la recherche de vos artisans  
et vous fait réaliser des devis  
pour l'ensemble de vos travaux



**FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES  
EFFAROUCHEUR ULTRASON**

**71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE**  
Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83  
**www.clotures-herbin.fr**  
**www.clotures-electriques.com**

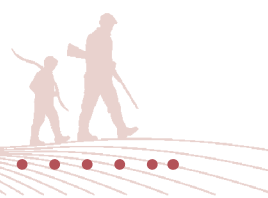


### TRAVAUX POUR PARTICULIERS

- ◀ Terrassement villa & Piscine
- ◀ Réseaux divers
- ◀ Enrochement & murs de soutènement
- ◀ Empierrement
- ◀ Bassin de rétention & décoratif
- ◀ Goudronnage
- ◀ Aménagement de jardin
- ◀ Terre végétale

Tél. : 04.92.31.35.29





## TARTINES DE GIBIER

### INGRÉDIENTS

- \* pain de campagne au levain
- \* viande maigre de sanglier <sup>(1)</sup>
- \* lard gras de porc <sup>(1)</sup>
- \* foie de sanglier (à défaut foie de porc) <sup>(1)</sup>
- \* 4 ou 5 grains de genièvres écrasés
- \* une pincée de fleur de thym, 2 brins de sauge
- \* fleur de sel de Camargue (20 g/kilo de mélange)
- \* poivre 5 baies (5 g/kilo de mélange)
- \* quelques gouttes d'un vieux cognac ou d'armagnac (facultatif)

*(1) La viande de sanglier, le foie et le lard gras de porc doivent être de même poids.*

À déguster avec un vin rouge AOP de Vaqueyras qui fera merveille, avec vos amis et avec l'amie « modération ».

### LA RECETTE

- Hacher la viande, le foie et le lard à la grille fine. Peser le tout. Bien mélanger à la main.
- Assaisonner avec sel et poivre suivant le poids du mélange, ajouter le genièvre, la fleur de thym, la sauge et le cognac (facultatif)
- Bien mélanger et laisser reposer une heure au frais.
- Trancher le pain de campagne.
- Enfin étaler généreusement l'appareil sur les tartines et les ranger sur la grille du four préchauffé à 180°, laisser le temps nécessaire pour dorer le pain et cuire la garniture. Surveiller de près la cuisson. Retirer du four et servir chaud à vos invités.
- Ces toasts doivent être à la fois croustillants et moelleux. Une salade de saison pourra accompagner ces délicieuses tartines.

Excellent appétit,  
Robert BONNEFOI

**JMARTEMIS**  
Armurerie - Equipement chien  
**OFFRE SPECIALE** **04.42.59.68.19**

**1500€**

**13490 JOUQUES**  
**30 MIN MANOSQUE-**  
**50 MIN SISTERON**  
**60 MIN DE DIGNE**

**BROWNING BAR MK3 TRACKER / BLACK / HUNTER**  
**CAL 300WM / 30-06 / 9.3X62**  
DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

**WWW.JMARTEMIS.COM**



# BULLETIN D'ABONNEMENT

UN AN (4 numéros) : 5€

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date : ..... Signature .....

À RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À :  
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS B.P. 9027 - 04990 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9

## LES PETITES ANNONCES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS

Pour passer une petite annonce, remplissez le bulletin ci-dessous et faites-le parvenir accompagné d'un chèque correspondant au montant à l'ordre de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence à l'adresse suivante : "La Chasse dans les Alpes de Haute-Provence" - Fédération des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence - 2000 Route de Digne - CS 99027 - 04995 CHAMPERCIER

Toute annonce avec un règlement incomplet sera retournée.

Attention, le texte et le paiement doivent être en notre possession aux dates suivantes :

- avant le 15 février pour la revue de mars,
- avant le 15 mai pour la revue de juin,
- avant le 15 août pour la revue de septembre,
- avant le 15 novembre pour la revue de décembre.

Toute annonce arrivant après cette date sera automatiquement reportée au numéro suivant.

### ORDRE D'INSERTION D'UNE PETITE ANNONCE


Veuillez écrire en lettres CAPITALES, un seul caractère par case et laisser une case libre entre chaque mot.  
Veuillez aussi préciser vos coordonnées, la Fédération ne servant en aucun cas d'intermédiaire.

NOM, Prénom .....  
Code postal : .....  
Ville : .....

**TARIFS : 8 € les 4 lignes - 16 € les 8 lignes - 1,50 € la ligne supplémentaire**

**ATTENTION : Les annonces concernant les chiens** doivent faire apparaître :

- le numéro d'identification de chaque animal ou le numéro d'identification de la femelle ayant donné naissance aux animaux ainsi que le nombre d'animaux de la portée,
- l'âge des animaux,
- l'existence ou l'absence d'inscription des animaux à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture.

**Les annonces concernant les armes** doivent faire apparaître clairement la catégorie et le régime auxquels appartiennent les armes qui sont à vendre. **Un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier doit la faire livrer chez un armurier proche du domicile de l'acquéreur ou passer par un courtier agréé par le Ministère de l'intérieur.**